

Très Haut débit

La fibre, c'est quoi ?

besoins sociaux

En Bretagne, cette initiative publique est portée par le Syndicat Mixte Mégalis qui en a la maîtrise d'ouvrage à travers le *projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Le projet BTHD a pour objectif de déployer le Très Haut Débit à 100 % à l'ensemble des habitations du territoire d'ici 2026 avec le soutien financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région, de l'ensemble des départements bretons et des EPCI.

À Roche aux Fées Communauté, nous avançons dans le déploiement du réseau Très Haut Débit. La fibre optique va remplacer peu à peu le vieux câble en cuivre. Il s'agit du "FTTH" (Fiber To The Home), comme si la fibre optique venait directement chez nous.

A noter que le raccordement de la fibre au logement est sans obligation. Le cuivre va perdurer mais il ne sera pas obligatoire de souscrire un abonnement fibre si le cuivre est toujours là.

Ce déploiement s'étale sur 3 phases :

- Phase 1 (2014 -2019)
- Phase 2 (2019 -2024)
- Phase 3 (2024 - 2026)

Pourquoi la fibre ?

Les échanges et les volumes de données toujours plus importants nécessitent de construire un nouveau réseau en fibre optique qui seul assurera la rapidité et la robustesse suffisante. Le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de Roche aux Fées Communauté s'opère dans ce cadre.

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin, qui a la propriété de conduire la lumière et transmettre des informations.

Contrairement au cuivre, la fibre optique permet :

- la rapidité : elle transmet des données à la vitesse de la lumière ;
- la continuité : elle permet d'apporter un débit identique aux usagers, quel que soit l'éloignement de leur lieu d'habitation ;
- la symétrie : elle permet de recevoir et aussi d'expédier des données à un débit identique (l'envoi de fichiers est aussi rapide que le téléchargement).

ADSL VS Fibre Optique

Envoyer 100 photos

(300 MO) :

- ADSL - 38 minutes
- FIBRE - 12 secondes

Télécharger un film

(700 MO) :

- ADSL - 4 minutes
- FIBRE - 20 secondes

Télécharger 10 MP3

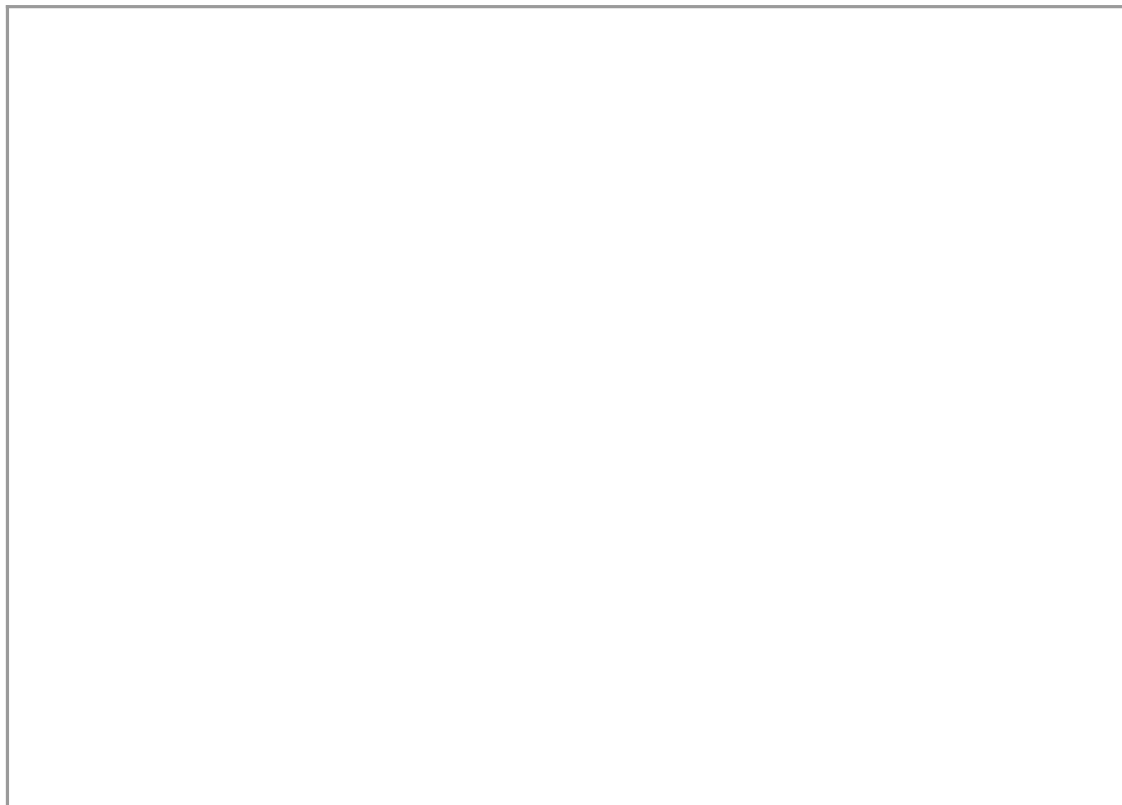
(40 MO) :

- ADSL - 40 secondes
- FIBRE - 1 secondes

Quand pourrais je disposer de la fibre ?

Vous trouverez, ci-dessous, un [visualisateur cartographique](#) pour suivre le déploiement de la Fibre Optique à votre adresse. Vous pouvez y effectuer une recherche par adresse pour vous localiser et consulter l'avancée des travaux de votre prise. La cartographie renseigne également une

date de commercialisation (au mois ou au trimestre) pour les secteurs télécoms en fin de travaux.



La donnée est mise à jour toutes les semaines sur les indicateurs suivants :

- Disponible à la commercialisation
- Travaux en cours d'achèvement
- Travaux commencés
- En cours d'étude

Pour en savoir plus à l'échelle Bretagne, il existe des outils de suivi du [déploiement de la Fibre Optique](#) (cliquez sur le lien) sur le territoire Breton mis en place par Mégalis Bretagne.

Comment me raccorder en 5 étapes ?

1. Votre prise est actée en « Disponible à la commercialisation », contactez le fournisseur d'accès Internet de votre choix pour vérifier s'il propose des abonnements fibre à votre adresse.

Le raccordement de la prise à votre logement ou votre activité, sans obligation, restera à la charge du futur abonné. Celui-ci est libre de solliciter un des opérateurs présents (Orange, Bouygues, SFR, opérateurs alternatifs...) pour accéder aux offres d'abonnement de la fibre. Ce sont les opérateurs / fournisseurs d'accès Internet qui raccordent techniquement leurs abonnés en fibre optique du Point de Branchement Optique (PBO) dans la rue, jusqu'à la Prise Terminale Optique (PTO), à l'intérieur du logement, chez l'abonné.

Si à l'issue des travaux, les opérateurs pratiquent un démarchage dans la zone déployé, il est important de comparer les différentes offres proposées ! Nous vous partageons une plateforme comparative pour vous aider à faire votre choix :

2. Au moment de la souscription de votre abonnement fibre auprès du fournisseur d'accès à Internet, celui-ci vous indiquera les modalités de l'intervention d'un technicien pour effectuer le raccordement de votre domicile depuis le réseau Mégalis situé à proximité (dans la rue).

Les coûts liés au raccordement et au tirage du câble jusqu'à votre logement se situent entre 0 et 150 €

sauf cas particuliers. Ils peuvent être offerts selon la politique commerciale de l'opérateur et sont gratuits en immeuble.

3. Assurez l'accès du technicien à votre logement et aux gaines techniques.

Une continuité d'infrastructure mobilisable entre le boîtier (dans la rue) et votre logement est impérative. Les travaux de mise à disposition d'infrastructure en partie privative ainsi que pour rejoindre l'infrastructure existante au droit de la parcelle sont à la charge du particulier.

4. Le technicien réalisera le raccordement optique de votre logement à partir du boîtier de fibre optique correspondant à votre adresse.

5. Le technicien mettra en service vos équipements fibres.

Le Projet BTHD à Roche aux Fées Communauté

Le Projet

Les opérateurs privés se sont engagés à déployer la fibre optique dans certaines grandes villes et agglomérations. En dehors de ces zones, ce sont les collectivités territoriales qui déploient la fibre à travers des réseaux d'initiative publique (RIP), le territoire de Roche aux Fées Communauté en fait partie. En Bretagne, cette initiative publique est portée par le Syndicat Mixte Mégalis qui en a la maîtrise d'ouvrage à travers le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Initié en 2014, le projet BTHD a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2026. Il est entièrement financé par des fonds publics, grâce au soutien financier de l'Europe, l'Etat, la Région, les départements bretons et les EPCI.

[En savoir +](#)

En chiffres

Le projet présente un investissement total estimé à **1.7 milliards d'euros à l'échelle de la Bretagne**. Roche aux Fées Communauté participe à hauteur de **5 millions d'euros** et le territoire compte **16 300 prises à raccorder avec un coût de 308 euros par prise**. En janvier 2024, environ 20% des prises sont commercialisées. Toutefois, l'année 2024 va connaître un bond important du nombre de prises commercialisables à la fibre. Plusieurs secteurs télécom vont s'ouvrir

rgba(255,255,255,1)

Des questions ?

Pour les questions fréquentes <https://www.thdbretagne.bzh/11461-foire-aux-questions.htm>

Pour les questions diverses <https://www.thdbretagne.bzh/12498-nous-contacter.htm>

Vous ne voyez pas votre adresse dans une zone commercialisée ? <https://www.thdbretagne.bzh/12498-nous-contacter.htm>

Vous avez un échec du raccordement ou un problème avec votre ligne ? Le fournisseur d'accès internet est votre interlocuteur privilégié ?


Celui-ci doit notifier à THD Bretagne l'échec ou le problème sur la ligne. Si le problème persiste, vous pouvez contacter THD Bretagne : <https://www.thdbretagne.bzh/12498-nous-contacter.htm>

Je souhaite déclarer un logement neuf ? Les travaux d'interconnexion au réseau fibre peuvent prendre plusieurs mois selon la situation. C'est pourquoi, il est important pour le demandeur d'effectuer les démarches dès l'obtention du permis de construire. <https://www.thdbretagne.bzh/15210-nouvelles-constructions.htm>

rgba(255,255,255,1)

Nous contacter

Vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires ou des conseils ?

Vous pouvez nous contacter via **sig**  **rafcom bzh**

rgba(255,255,255,1)

En savoir +

Consultez ou téléchargez notre documentation

rgba(255,255,255,1)

Liens et ressources

[Megalix Bretagne](#)

[La fibre pour tous](#)

[Questions fréquentes sur la fibre](#)

[Déploiement de la fibre en aérien](#)

[amenagement-numerique.gouv.fr](#)

rgba(255,255,255,1)